

Service de la formation professionnelle
Monsieur
J.-P. Delacrétaz
Adjoint au chef de service
Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

Lausanne, le 30 janvier 2003
S:\COMMUN\POLITIQUE\Position\2002\POL0262.DOC
JUG/fkr

Formation supérieure en informatique (filiale ET) - Projet de création

Monsieur,

En réponse à votre consultation, nous vous informons que les membres que nous avons contactés estiment que le projet de formation supérieure en informatique répond aux besoins du marché romand.

Nous sommes favorables à la création d'une formation supérieure en informatique (ET).

Les entreprises consultées estiment en particulier qu'il existe un besoin pour du personnel qualifié. Il existe une demande dans le canton de Vaud pour des collaborateurs avec un niveau supérieur au CFC. Le niveau de compétence ET, niveau intermédiaire entre le niveau CFC et le niveau HES, répond à des besoins spécifiques auxquels ne peut pas répondre un porteur de CFC et pour lesquels un élève sortant de HES est surqualifié. Nos membres considèrent que les objectifs de formation et les profils de qualifications prévus dans le projet répondent dans l'ensemble à leur attente.

Cette nouvelle formation permet également de combler une lacune de l'offre de formation au niveau vaudois, puisqu'il existe actuellement uniquement une formation de ce type en emploi (cette dernière peine d'ailleurs à trouver des candidats).

Nous relevons avec satisfaction la volonté affichée dans le projet de le différencier de l'offre de formations existantes tout en exploitant toutes les synergies envisageables. Dans cette optique, il paraît important que les contacts établis dans la phase d'élaboration du projet, notamment avec les autres écoles et les entreprises, soient maintenus, de manière à assurer une coordination avec les autres filières et faire les ajustements nécessaires, une fois la formation mise en place.

Le problème de la coordination de cette nouvelle formation avec la voie existante des brevets et maîtrises n'est abordé que très succinctement dans le rapport. Ce dernier point mériterait, selon nous, d'être approfondi avec les acteurs concernés pour éviter, autant se faire que peut, de créer des doublons.

En vous remerciant de votre consultation, nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos meilleures salutations.

CHAMBRE VAUDOISE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE

Alain Maillard
Directeur adjoint

Julien Guex
Sous-directeur